

A la proposition du souverain Pontife, les ambassadeurs du roi d'Angleterre se levèrent et le comte Rigod, faisant allusion sans doute à la fameuse charte du roi Jean, déclara qu'il s'opposerait à la transcription de certains privilèges accordés au Saint-Siège par le roi d'Angleterre, parce que les grands du royaume n'y avaient pas légalement consenti. Les ambassadeurs de l'empereur Frédéric tirent peu de résistance. La transcription en fut faite de l'approbation de tous et revêtue du sceau du Pape et des prélats. On y joignit une foule d'autres diplômes, de traités émanés des souverains depuis le dixième siècle jusqu'au milieu du treizième. Quatre-vingt-deux diplômes principaux distribués sur dix-sept rouleaux, où pendaient encore, tout à fait intacts avant la Révolution, près des sept cents sceaux des quarante Pères du concile, renfermaient les richesses de ce précieux dépôt.

Larocheboucaud, alors abbé de Gluny, qu'on lui cédât l'exemplaire que possédait son abbaye. On dut lui répondre que c'était un dépôt dont on ne pouvait se dessaisir ; mais on offrit une copie qu'il accepta et qui fut faite par Dom Dumont, lequel fut depuis, prieur de Sousetlanges.

M. Lorain ajoute ensuite : « Cette simple copie eût-elle été acceptée par Rome, si les originaux eux-mêmes se fussent encore trouvés au Vatican ? » (p. 196.)

La Bibliothèque nationale a été assez heureuse pour retrouver l'une de ces copies, et voici en quels termes en parle son savant directeur dans ses *Mélanges de Paléographie et de Bibliographie*, publiés par lui en 1880, chez Champion :

« A défaut des originaux nous recueillons avec un égal empressement les copies et les extraits qui peuvent en tenir lieu. On sait de quels secours les copies faites au xvm^e siècle, par Lambert de Barive, ont été et sont encore pour la collection qu'avait préparée Auguste Bernard et que M. Bruel publie dans les *Document inédits de L'histoire de France*. On sait aussi que sans copies, Harillard Bréholles n'aurait jamais pu rétablir en entier le texte des rouleaux de Gluny. Le seul de ces rouleaux qui subsiste en original et qui porte chez nous le n° 8.989 du fonds latin, donne une idée bien complète des instruments solennels que le pape Innocent IV fit dresser au concile de Lyon en 1245, pour assurer la conservation des privilèges que les empereurs et différents princes avaient accordés au Saint-Siège. » Mais les nombreux sceaux attachés à ce rouleau manquaient ; quelque alchiviste ignorant les en avait détachés pour en faire sans doute un Usage quelconque, de même que l'un des conservateurs de nos archives départementales du Rhône allumait son poêle avec les sceaux en cire des chartes dont il avait la garde..'. Mais M. Léopold Delisle, cet infatigable et heureux chercheur, s'il n'a pas pu retrouver les originaux des sceaux du rouleau de 1245, a pu néanmoins en fournir un dessin et une description complète. Je crois devoir reproduire ici tout ce que M. Delisle a écrit sur ce célèbre rouleau, exécuté sans nul doute, à Lyon, sous les yeux d'Innocent IV pendant son long séjour dans cette ville au couvent de Saint-Just, avec toute sa cour.

« Le rouleau de 1245, dit-il p. 406, présentait une lacune, puisqu'une main barbare en avait arraché les sceaux qui garantissaient la fidélité des transcriptions. J'ai donc éprouvé une agréable surprise quand, ayant rencontré dans une liasse de papiers soumis à mon examen par un bouquiniste, une longue bande sur laquelle étaient